Communiqué de Jacques Bourgoin, Maire de Genenvilliers et Conseiller général des Hauts-de-Seine

Loi sur le logement social : « Peut mieux faire ! »

Mercredi 5 septembre, le projet de loi sur le logement social a été présentée par Cécile Duflot en Conseil des ministres.

Parmi les mesures phares de ce projet de loi : une modification de la loi SRU avec relèvement de 20 à 25% du seuil de logements sociaux minimum obligatoire dans les villes.

Pour Jacques Bourgoin, Conseiller général communiste et Maire de Gennevilliers (ville qui compte 64% de logements sociaux) « Tout ceci manque d ambition, au regard des besoins : 3,6 millions de personnes en situation de précarité en matière de logement, 1,3 millions de demandeurs de HLM (100.000 demandeurs de logements dans les Hauts-de-Seine et 28.000 logements insalubres). C est insuffisant également au regard des objectifs que se fixent la région Ile-de-France et Paris Métropole, de construction de 60.000 à 70.000 logements par an, dont 30% de logements sociaux ».

Surtout, Jacques Bourgoin ne voit pas matière à contraindre réellement les villes qui ne jouent pas le jeu. Il rappelle que 14 communes des Hauts-de-Seine demeurent en dessous des 20% obligatoires de logements sociaux et que si certaines ont fait quelques efforts (+ 46% pour la ville de Neuilly qui compte désormais 4,35% de logements sociaux !) ce n est pas sans détournement de l esprit de la loi SRU. « Quand la droite est revenue au pouvoir, elle avait conservé l obligation de 20% de logements sociaux minimum dans les villes de plus de 3.500 habitants mais l a détournée de son contenu en ajoutant aux PLUS et PLAi (logement vraiment social), le PLS, logement plutôt accessible aux classes moyennes ».

A titre de comparaison pour un F3 de 60m² les loyers de base sont les suivants : PLA-I : 309.60 ¬, PLUS : 348.60 ¬ et PLS : 523.20¬. « Ainsi, les familles populaires ne peuvent pas vivre dans des logements PLS, logements intermédiaires inaccessibles, elles en sont automatiquement exclues ne pouvant pas payer ces loyers. Or dans les Hauts-de-Seine, la réalité de la construction des logements dit sociaux, c est plus de 50% de PLS » souligne Jacques Bourgoin qui propose de relever à 30% le nombre de logements sociaux, dont un minimum de 20% en PLUS et PLAi et d imposer aux villes qui ne respectent pas la loi SRU, le respect d un quota de 50% de logements sociaux pour tout programme de construction de plus de 10 logements.

Premier poste de dépense des ménages, le logement doit faire l objet d un plan d urgence de la part du gouvernement pour le maire de Gennevilliers qui préconise par ailleurs l abrogation de la loi Boutin et des aides fiscales au logement spéculatif privé. « La crise actuelle du logement n est pas due à la crise financière. Elle est la conséquence de politiques qui ont accordé une place excessive à l investissement privé. Résultat, le logement est devenu une marchandise et un outil de spéculation financière auquel il faut mettre un terme maintenant ».

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne